

Festival départemental de l'accompagnement à la scolarité

C'est quoi ?

Le festival départemental de l'accompagnement à la scolarité, organisé sur l'année scolaire 2019-2020, repose sur la création de films d'animation. L'ensemble des productions locales feront l'objet d'une projection publique dans le cadre d'un évènement départemental.

Pourquoi un festival d'accompagnement à la scolarité ?

- Pour mobiliser l'ensemble des partenaires éducatifs locaux sur les conditions favorables à l'apprentissage scolaire des enfants,
- Pour permettre aux parents de s'impliquer dans un projet qui va mobiliser leur enfant,
- Pour permettre d'expérimenter la continuité éducative entre la famille, l'école et l'acteur de territoire,
- Pour créer, au niveau départemental une forte émulation entre les opérateurs et donner de la visibilité au dispositif CLAS.

Pourquoi le film d'animation comme support à cette démarche ?

- Pour développer chez l'enfant des compétences qui peuvent contribuer à son épanouissement et à sa réussite scolaire.

Le film d'animation, nécessite beaucoup de rigueur et de technique (une quinzaine d'images/seconde, la décomposition de mouvements image par image, l'organisation spatiale..), de la créativité, de l'imagination, de l'anticipation, de la planification, de la collaboration...

Le plaisir de faire, la prise de risque, la valorisation, l'estime de soi sont au rendez-vous.

Quels sont les résultats attendus ?

- La production d'un film d'animation - stop motion de 5 minutes - dont le sujet est libre ainsi que les supports utilisés : dessin, image vectorielle, pâte à modeler, collages, photos...,
- Sur un site, une implication des parents, des enseignants, et des professionnels pilotes du projet (CLAS ou un autre opérateur du territoire concerné par la parentalité),

- Une dizaine de sites impliqués au niveau départemental,
- Un engagement du porteur de projet dans la démarche tant au niveau local que départemental,
- L'occasion donnée aux enfants d'expérimenter des techniques nouvelles, de participer aux différentes phases d'un projet.

Quel sera l'accompagnement par la Caf ?

- Prise en charge de l'intervention d'un artiste, qui accompagnera les différents sites, sur la partie réalisation et la technique,
- Soutien de Canopé (mise à disposition de matériel, d'un studio, de documentation...),
- Prise en charge du projet dans le cadre de la prestation de service CLAS (fiche action),
- Pour tout porteur de projet ne s'appuyant pas sur le dispositif CLAS, une subvention de 1000€ sera accordée, ajustée selon le budget présenté.

Quand, comment ?

- Période de mobilisation en mars et avril 2019.
- Candidature pour le 7 Mai 2019 (appel à projets CLAS ou candidature par mail)
- Présentation des modalités de mise en œuvre en juin 2019 (cahier des charges et réunion).
- Période de mise en place des projets sur site : de sept 2019 à avril 2020.
- Événement départemental : mai ou Juin 2020.

Prendre contact avec les conseillères techniques de la Caf :

Territoriales :

Nord : aurelie.mars@cnafrmail.fr,
centre : benedicte.leclerc@cnafrmail.fr,
sud : sylvie.jean@cnafrmail.fr,

Parentalité : florence.berruer@caf.fr.

Quelques sites de films stopmotion : <https://www.lemondedustopmotion.fr/>
<https://image-par-image.com/>